

# Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

## Historique

Annoncée dans le « budget de l'éducation » de 1998, la Fondation des bourses d'études du millénaire était une reconnaissance tardive par le gouvernement fédéral de la crise de l'endettement étudiant au Canada. La dette étudiante moyenne s'élevait alors à 25 000 \$ et la Fondation devait tenir le rôle principal dans la stratégie du gouvernement fédéral pour réduire l'endettement étudiant. Lors de son introduction, le ministre des Finances Paul Martin a déclaré à la Chambre des communes que la Fondation devait aider les personnes qui en ont le plus besoin et réduirait la dette étudiante moyenne de 12 000 \$. Pourtant, trois ans plus tard, il est maintenant évident que la création de la Fondation n'était, principalement, qu'un stratagème de relations publiques qui n'a mené à aucune réduction appréciable de la dette étudiante.

## Bilan de performance

Le mandat de la Fondation est inscrit dans le texte de loi du Budget 1998. Celui-ci définit les règles de gestion de la Fondation et les critères concernant l'attribution des bourses. La Fondation devait distribuer une somme annuelle de 250 millions de dollars en aide financière aux études. Le gouvernement fédéral a choisi de distribuer les fonds par le biais des programmes d'aide financière aux études des provinces. Sans consensus de la part des provinces sur la mise en œuvre du programme, la structure hâtivement et mal conçue de la Fondation a fait que certaines provinces n'ont participé qu'avec ressentiment.

## Usage abusif des fonds dans certaines provinces

La performance des gouvernements provinciaux en matière de réinvestissement dans l'aide financière aux études a été, au mieux, inégale. Les provinces avaient signé des ententes selon lesquelles les sommes économisées seraient réinvesties de façon à amplifier l'aide financière aux études, mais ces ententes étaient non contraignantes.

La Nouvelle-Écosse n'a tenu tout simplement aucun compte de l'entente et le gouvernement provincial a utilisé les fonds à d'autres fins. En Ontario, qui reçoit environ 40 % des fonds de la Fondation, le gouvernement provincial en a réinvesti moins de 15 % dans l'aide financière aux études. Malgré l'usage abusif que ces

gouvernements ont fait des fonds des bourses du millénaire, la Fondation n'a rien fait pour régler la situation et n'a fait aucune critique publique à leur égard, ni menacé de retenir les paiements. La Fondation a choisi plutôt de nier résolument que l'usage abusif du fonds des bourses du millénaire ait pu réduire l'impact sur la dette étudiante.

## Un stratagème de relations publiques

Le rôle d'organe de relations publiques que joue la Fondation pour la part du gouvernement fédéral était manifeste dès le début. La première année après sa création, la Fondation a envoyé des lettres aux étudiantes et étudiants leur annonçant qu'ils avaient « gagné » une bourse. En réalité ces étudiantes et étudiants n'avaient « gagné » rien du tout, car dans bien des cas les bourses ne faisaient que remplacer l'exemption de remboursement à laquelle ils avaient droit. Il ne s'agissait que d'une partie de l'aide financière qui leur était due; elle leur provenait tout simplement d'une autre source. Et pour mieux atteindre les objectifs partisans du gouvernement fédéral, la Fondation a joint à la lettre des modèles de communiqué de presse et a proposé aux étudiantes et étudiants de célébrer leur « récompense » en annonçant la nouvelle auprès de leur communauté locale.

## L'objectif politique de l'enquête

### Le stratagème de relations publiques continue

Malgré le fait (ou peut-être à cause du fait) que la Fondation a été incapable de régler le problème de l'endettement étudiant, elle a lancé récemment une campagne pour tenter de minimiser la crise. La Fondation joue donc maintenant le rôle de groupe de réflexion partisan lors des débats sur les politiques en matière d'éducation postsecondaire. Lorsqu'ils participent aux comités gouvernementaux ou aux rencontres de bureaucrates fédéraux, de recteurs d'université et de collègues, les porte-parole de la Fondation affirment que l'endettement étudiant et les frais de scolarité élevés n'ont pas d'incidence sur l'accessibilité. C'est-à-dire, cette fondation prétendument indépendante financée par les deniers publics a assumé le rôle de défenseur de la performance du gouvernement fédéral en matière d'éducation postsecondaire.

Les efforts de la Fondation pour minimiser la crise de l'endettement étudiant sont fondés sur une appréciation erronée de ses propres données. Par

exemple, lors d'une enquête auprès de 60 personnes qui n'ont pas fait d'études collégiales ou universitaires, la Fondation ne tient délibérément aucun compte du fait que les obstacles financiers directs étaient la raison la plus souvent invoquée pour ne pas fréquenter l'université ou le collège : plus de 70 % des personnes interrogées ont répondu que des obstacles financiers les empêchaient de poursuivre des études universitaires ou collégiales. Au lieu de reconnaître la portée de ces résultats, la Fondation a choisi de mettre l'accent sur les réponses des autres personnes interrogées pour montrer que les causes des problèmes d'accessibilité étaient ailleurs.

Cette façon d'agir de la Fondation rend encore plus perplexe lorsqu'on examine de plus près les données. Un grand nombre des obstacles non financiers invoqués par ces personnes qui ne fréquentent pas les collèges et les universités sont en réalité reliés indirectement à l'insuffisance des ressources financières personnelles. Donc le nombre de personnes qui « choisissent » de ne pas faire des études collégiales ou universitaires pour des raisons financières serait encore plus élevé. De plus, puisque l'étude utilise des données qui ont été compilées en 1991 et 1995, ses résultats ne tiennent pas compte des effets des hausses massives des frais de scolarité au Canada depuis le milieu des années 90.

Selon un sondage effectué pour la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants en 2001, 46 % des Canadiens et Canadiennes à faible revenu ont invoqué le manque d'argent comme raison pour laquelle ils ne poursuivent pas d'études universitaires ou collégiales. La Fondation reconnaît rarement le fait que la vaste majorité des personnes qui ne font pas des études postsecondaires sont de familles à faible revenu. En effet, la ligne de démarcation dans presque toutes les études sur l'accès au collège ou à l'université est bien la situation financière des personnes interrogées.

### Une lecture plus plausible des données existantes

Les porte-parole de la Fondation prétendent également que les frais de scolarité élevés n'ont peu d'effet, sinon aucun, sur l'accessibilité, et que les moyens financiers ne sont pas l'élément principal qui détermine l'accès aux études supérieures. Pourtant, de nombreuses études contredisent cette affirmation. Par exemple, Statistique Canada a révélé récemment que les Canadiens et Canadiennes à revenus élevés ont deux fois plus de chances de fréquenter

l'université que les personnes à faible revenu.

Cette conclusion est également appuyée par l'Enquête auprès des jeunes en transition effectuée par Statistique Canada en 2000. L'enquête a révélé que les coûts étaient un obstacle aux études postsecondaires pour plus de 70 % des finissantes et finissants du secondaire âgés de 18 à 20 ans (Figure 1). Cette enquête de Statistique Canada est un autre exemple d'une étude que la Fondation a citée sans signaler toutefois l'effet de dissuasion important que représente le coût d'une éducation postsecondaire pour les étudiantes et étudiants de milieux défavorisés.

### Conclusion

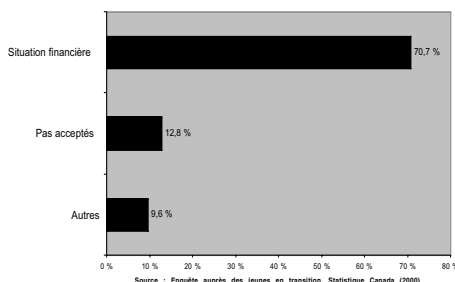
Le rôle principal de la Fondation des bourses du millénaire a été de maintenir l'illusion que le gouvernement fédéral a pris des mesures pour réduire l'endettement étudiant. L'enquête effectuée par la Fondation fait partie de ces efforts.

Malgré toutes les preuves du contraire, le rapport de la Fondation se résume essentiellement aux trois points suivants :

1. Le gouvernement fédéral ne devrait pas investir de nouveaux fonds pour l'aide financière aux études;
2. Les raisons non-financières sont plus importantes que les moyens financiers de l'étudiant-e lors de l'évaluation des possibilités d'accès aux collèges et universités; et
3. Une dette moyenne de 25 000 \$ (ou plus) est parfaitement acceptable « parce que ce qui compte ce n'est pas le montant de la dette de l'étudiant ou de l'étudiante, mais sa capacité de la rembourser ».<sup>1</sup>

Ces positions adoptées par la Fondation sont alarmantes puisqu'elle serait prétendument chargée d'alléger l'endettement étudiant et de promouvoir l'accès à l'éducation postsecondaire. La Fondation des bourses du millénaire a non seulement été incapable de mettre en oeuvre son propre programme, elle lance maintenant une campagne agressive pour justifier l'endettement étudiant et les frais de scolarité élevés. En fin de compte, malgré la promesse de Paul Martin selon laquelle la Fondation des bourses du millénaire allait réduire la dette étudiante, il semblerait que celle-ci se soit chargée elle-même de faire campagne pour augmenter cette dette.

Figure 1 : Obstacles à l'éducation postsecondaire



1 Extrait d'une présentation au congrès des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur l'enseignement postsecondaire.